



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 26  
Voix favorables : 26  
Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 15/11/2022

DELIBERATION  
n° CA 2022 - 129  
Relative à un complément aux tarifs FCV2A pour 2022-2023

Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Le conseil d'administration, **après en avoir délibéré, décide :**

**Article unique**

Le complément aux tarifs 2022-2023 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

Le président du conseil d'administration,

  
Hugues Kenfack

ANNEXE

COMPLEMENT AUX TARIFS 2022-2023 FORMATION CONTINUE FCV2A

INTITULE	FRAIS DE FORMATION
<p><b>Diplôme d'Université Engage.EU « Developing Sustainable Business Model and Managing Societal Transition »</b> Exonération des droits d'inscription Universitaire</p>	<p><b>500 €</b> (ouvert aux étudiants au même tarif dans la limite des places disponibles)</p>